

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 010 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2014/071/CNT
DU 10 JANVIER 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2014/071/CNT du 10 janvier 2014, portant autorisation de ratification de la Convention relative à la protection et à la promotion des Investissements entre le Gouvernement des Emirats Arabes Unis et le Gouvernement de la République de Guinée, signée le 13 août 2011 à Abu Dhabi.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 JAN. 2014



Prof. ALPHA CONDE